

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 28/10/2016 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : PROMADUR® Type de produit : Peinture intumescente

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Protection au feu

Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Aucun connu

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Promat International N.V. Bormstraat 16 2830 Tisselt - BELGIUM

T+32 15 71 81 00 - F+32 15 71 81 09

info@promat-international.com - website: www.promat-international.com

**Autres** 

Promat TOP Sp. z.o.o. ul. Przeclawska 8 03-879 Warszawa - Poland

T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290

top@promattop.pl - www.promattop.pl

**Autres** 

Promat S.p.A. Via Perlasca 14

27010 Vellezzo Bellini (PV) - Italy

T +39 0382 4575 200 - F +39 0382 926 900

info@promat.it - www.promat.it

**Autres** 

Promat Nordic, by Ivarsson a/s Kometvej 36 6230 Rodekro - Denmark

T +45 7366 1999 - F +45 7466 1020

info@promat.nu - www.promat.nu

**Autres** 

Promat GmbH Scheifenkamp 16 40878 Ratingen - Germany

T +49-2102 493 0 - F +49-2102 493 111

mail@promat.de - www.promat.de

Autres

Promat d.o.o. Trata 50

4220 Skofja Loka - Slovenia

T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450

info@promat-see.com - www.promat-see.com

**Autres** 

Promat AG Stationsstrasse 1

8545 Rickenbach Sulz - Switzerland T+41 52 320 9400 - F+41 52 320 9402

office@promat.ch - www.promat.ch

**Autres** 

Promat Fire Protection LLC Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2 123945 Dubai - United Arab Emirates

T+971 4 885 3070 - F+971 4 885 3588

info@promatfp.ae

Autres

Promat UK Ltd. The Sterling Centre

RG12 2TD Bracknell - United Kingdom T +44 1344 381 300 - F +44 1344 381 301

marketinguk@promat.co.uk - www.promat.co.uk

**Autres** 

Promat s.r.o. Ckalova 22/784

16000 Praha 6 - Bubenec - Czechia T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576

promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Promat S.A.S. Rue de l'Amandier 78540 Vernouillet - France

T+33 1 39 79 61 60 - F+33 1 39 71 16 60

info@promat.fr - www.promat.fr

Autres

Promat Ibérica S.A. C/ Velazquez, 47 - 6° Izquierda

28001 Madrid - Spain

T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97

info@promat.es - www.promat.es

**Autres** 

Promat GmbH St.-Peter-Straße 25 4021 Linz - Austria

T +43 732-6912-0 - F +43 732-6912-3740

office@promat.at - www.promat.at

Autres

Promat B.V. Vleugelboot 22

3991 CL Houten - Nederland

T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771

info@promat.nl - www.promat.nl

A + B (Promat Russia) ul. Vernadskogo 84/2 119/606 Moscow - Russia

T +7 (495) 246-0101 - F +7 (495) 246-0192

sales@promat.ru - www.promat.ru

28/10/2016 1/7 FR (français)

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 15 71 81 00

Pendant les heures de bureau:

Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 4.30 p.m. (MEZ)

Langue anglais français néerlandais

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
pentaérythritol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FR)	(n° CAS) 115-77-5 (Numéro CE) 204-104-9 (N° REACH) 01-2119473985-20	1 - 10	Non classé
Starch substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	(n° CAS) 9005-25-8 (Numéro CE) 232-679-6	1 - 10	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante, retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun connu.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

28/10/2016 FR (français) 2/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies

avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de phosphore.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Ne laissez pas entrer de l'eau contaminée dans le sol, dans les eaux souterraines ni dans les eaux de surface. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Ne

 Assurer une ventilation appropriée. Nettoyer rapidement les épandages. Les épandages peuvent être glissants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Enlever avec

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, sciure, vermiculite, terre de diatomée, etc), essuyer et

conserver dans des récipients appropriés pour élimination.

Autres informations : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: section 8; Elimination: section 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Eviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver entre 5 et 35 ° C, protégé du gel.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

pentaérythritol (115-77-5)			
Belgique	Nom local	Pentaérythritol	
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	10 mg/m³	
France	Nom local	Pentaérythritol	
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³	
Starch (9005-25-8)			
Belgique	Nom local	Amidon	
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	10 mg/m³	
Suisse	Nom local	Amidon	
Suisse	VME (mg/m³)	3 mg/m³	

28/10/2016 FR (français) 3/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants en caoutchouc butyle

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Crèmes de protection cutanée préventive peuvent être utilisées, mais pas après contact cutané avec le produit

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Application par pulvérisation nécessite une protection respiratoire améliorée, au moins une combinaison filtre A/P2 ou A/P3 ou en utilisant une alimentation forcée d'air locale, en fonction de la durée et de la portée de l'opération et la mesure de formation d'aérosols, etc

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### Autres informations:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler: gaz / fumées / aérosols.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 3-6

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,25 - 1,35 g/ml Solubilité : Miscible.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : 500 - 3500 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Non.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : <1 g/l (Dir 2004/42/CE Annexe II, A - max. COV - Phase II, i, PA: 140 g/l)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

28/10/2016 FR (français) 4/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

pentaérythritol (115-77-5)	
DL50 orale rat	25500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: 3 - 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: 3 - 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition répétée)

pentaérythritol (115-77-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1000 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée

par calcul.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

pentaérythritol (115-77-5)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l	
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l	
NOEC chronique crustacé	1000 mg/l	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

pentaérythritol (115-77-5)	
Log Pow	-1,7

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### **PROMADUR®**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII

28/10/2016 FR (français) 5/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### **PROMADUR®**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

 Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.. Éviter le rejet dans l'environnement

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de dang	14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

### - Transport maritime

Non réglementé

#### - Transport aérien

Non réglementé

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé

### - Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : <1 g/l (Dir 2004/42/CE Annexe II, A - max. COV - Phase II, i, PA: 140 g/l)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

28/10/2016 FR (français) 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE;CH;FR;LU régions

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.

28/10/2016 FR (français) 7/7